

RAPPORT N° 91/4-40  
au Conseil Municipal

OBJET

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE  
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME /  
SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-DENIS

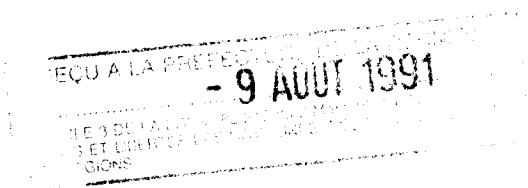
Par Délibération n° 91/1-39 B du 16 mars 1991, le Conseil Municipal a  
procédé à la modification de la composition du Conseil d'Administra-  
tion de l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative de Saint-Denis  
(onze membres, y compris le Maire, dont un membre du Groupe de l'Oppo-  
sition Municipale).

A l'issue du vote, le poste réservé à un élu du Groupe de l'Opposition  
Municipale est demeuré vacant.

Il vous est donc demandé de procéder à la désignation d'un Conseiller  
Municipal supplémentaire pour siéger au Conseil d'Administration de  
l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative de Saint-Denis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/4-40  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE  
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME /  
SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-40 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE, par vote à bulletins secrets,

désigne Jean-Marie DUPUIS, Conseiller Municipal, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative de Saint-Denis.

Rémy MASSAIN, 16ème Adjoint, et Yasmina HATIA, Conseillère Municipale, ont été désignés pour procéder au dépouillement des suffrages.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de bulletins	_____	36,
Bulletins blancs et nuls	_____	9,
Nombre de suffrages obtenus	_____	27.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

